

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-02.056-0000814.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom Sligro Food Group Belgium Adresse Wingepark 10 3110 Rotselaar Pays Belgique Code ISO BE			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité TÜV NORD INTEGRA bvba (BE-BIO-02) Adresse Statiestraat 164 A , 2600, Berchem Pays Belgique Code ISO BE		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique • (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 22 janvier 2024 10:25:37 +01 (Europe/Luxembourg) Nom et signature TÜV NORD INTEGRA bvba Lieu Berchem (BE)			I.8 Validité Certificat valable du 18/01/2024 au 31/12/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Alcoholische dranken		Biologique
	Algen		Biologique
	Babyvoeding		Biologique
	Beleg (zoet en hartig)		Biologique
	Beschuiten en aanverwanten		Biologique
	Brood en aanverwanten		Biologique
	Gebak		Biologique
	Gedroogd fruit, noten en zaden		Biologique
Gedroogde kruiden en specerijen, kruidenthee's		Biologique	
Granen, graanproducten en peulvruchten		Biologique	
Groenen en fruit		Biologique	
Groenten- en fruitconserven		Biologique	
Kant- en klaarmaaltijden		Biologique	
Melkvervangers		Biologique	
Olie en vetten		Biologique	
Sappen en niet-alcoholische dranken		Biologique	
Sauzen (warme en koude) en smaakmakers		Biologique	
Soepen, bouillons, bindmiddelen		Biologique	
Versnaperingen (zoet en hartig)		Biologique	
Vis, schaal en schelpdieren		Biologique	
Vlees en vleeswaren		Biologique	
Vleesvervangers		Biologique	
Voedingssupplementen		Biologique	
Warme dranken (koffie, thee, granenkoffie, cacao drank)		Biologique	
Wijnen		Biologique	
Zoetmiddelen (suiker, stroop, honing)		Biologique	
Zuivel (melkproducten en eieren)		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
Adresse ou géolocalisation	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Antwerpen: Straatsburgdok-Zuidkaai 8, 2030 Antwerpen, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
Evergem: Pachtgoederen 1, 9940 Evergem, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
Gent: Ottergemsesteenweg-Zuid 720, 9000 Gent, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
Luik: Route de Liers 125, 4042 Luik, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
Rotselaar 1: Wingepark 10, 3110 Rotselaar, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
Rotselaar 2: Wingepark 24, 3110 Rotselaar, België	Distribution / Mise sur le marché	B2B	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	Nom de l'organisme d'accréditation BELAC 103-PROD Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://www.tuv-nord.com/be/en/our-company/accreditations
	II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ